

PUBLIC : Tous salariés du secteur Sanitaire et Social

PRÉ-REQUIS : Aucun prérequis.

INTERVENANTS : Certifié de formateur PRAP Sanitaire et Social certifié INRS Version ALM valide.

HORAIRES : 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00.

EFFECTIF : 10 participants maximum par session (document de référence PRAP INRS V9 01/2021)

METHODES PEDAGOGIQUES : Utilisation de référentiel pédagogique INRS, travail de groupe et sous-groupe, études de cas, analyse par les participants de leur situation de travail et restitution collective.

MODALITÉS D'ACCÈS : Délai d'inscription 15 jours avant le début de formation.

MATERIELS UTILISES : Film vidéo INRS, documentation INRS, vidéo projecteur, tableau vellada, ordinateur, matériel ALM (présentation et démonstration de matériel)

COÛT DE LA FORMATION :

FINANCEMENT : Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

VALIDATION DE LA FORMATION : Seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et qui ont satisfaits aux deux épreuves certificatives peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP 2S.

CERTIFICATION : Certification INRS acteur PRAP (2S) d'une durée de validité de 2 ans.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

ORNEODE FORMATION

48 rue Lazare Carnot – 61000 ALENCON

Tel : 02.33.31.00.66 / 06.40.71.14.80

E-mail : contact-formation@orneode.fr

N° Siret : 775 629 280 00659

Organisme de formation enregistré sous le n° 28610103861 auprès du préfet de la Région Normandie.

RÉFÉRENTE HANDICAP :

Stéphanie PAIGNE

stephanie.paigne@competences-handicap.fr

Tel : 02 33 31 00 26

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap

PRAP 2S ALM - Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Option Sanitaire et Social

Version Accompagnement à la Mobilité (ALM) (Document de référence V9-01/2021)

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Permettre aux salariés formés de repérer les risques, d'observer, analyser les situations de travail et d'être force de proposition.

Cette formation s'intègre dans notre démarche de prévention des risques professionnels.

COMPÉTENCES A ACQUERIR :

- Compétence 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Compétence 2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus.
- Compétence 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou dans son établissement et à sa prévention.
- Compétence 4 : Être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

CONTENU DE LA FORMATION :

Partie 1 : La PRAP dans la démarche de prévention

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Repérer les différents enjeux pour l'établissement
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- Situer les acteurs de la prévention et leurs rôles.

Connaître les risques de son métier :

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage (notion de danger/risques/ situations dangereuses)
- L'accident du travail et la maladie professionnelle
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé.

L'appareil locomoteur, son fonctionnement, les atteintes et leurs conséquences :

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé.

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé :

- Observer et décrire son activité de travail en prenant compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels.

Proposer des améliorations de sa situation de travail :

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées :

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontées d'information en vigueur dans l'établissement

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort :

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail et en connaître les limites
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- Exercices pratiques = port de charges simples (caisses, seaux...), seul et en équipe

 EPREUVE CERTIFICATIVE 1

Partie 2 : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Les enjeux d'un accompagnement :

- Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille
- Identifier les enjeux pour l'accompagnant et pour l'établissement.

Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir :

- Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels
- Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements.

Analyser la situation d'un accompagnement :

- S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement
- Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
- Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
- Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant.

Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement :

- Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales
- Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées.

Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi :

- Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
- Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
- Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique.

 EPREUVE CERTIFICATIVE 2